

**CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 24 JUIN 2010**

---

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

---

**Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes**

Membres présents : 10

Secrétaire de séance : Didier CHENE

**1- LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 AVRIL 2010**

**2- CHEMIN DE BALLAISON : CHIFFRAGE COMPLEMENTAIRE** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal un devis du Cabinet Longerau concernant des travaux complémentaires de structure et d'enrobés pour le secteur de Ballaison (de l'ancienne fruitière jusqu'au hangar communal). Le montant de ces travaux, à ajouter à ceux votés au printemps, est de 29 848.57 € T.T.C. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le devis et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

**3- PLAN DE GESTION DES ESPACES NATURELS DE L'ENSEMBLE MONTAGNE D'AGE ET MANDALLAZ** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'ensemble « Montagne d'Age et Mandallaz » présente de nombreux intérêts : environnementaux (faune et flore à protéger), paysagers, géologiques (carrières de Sillingy). Cet ensemble remplit un rôle de corridor biologique et constitue également des zones de reproduction et d'alimentation pour de nombreuses espèces. Monsieur le Maire assure que l'absence de gestion de ces espaces peut aboutir à une perte de biodiversité et insiste sur la nécessité d'un plan de gestion des espaces naturels sur l'ensemble du territoire comprenant 13 communes : La Balme de Sillingy – Choisy – Lovagny – Mésigny – Nonglard – Sallenôves – Sillingy – Poisy – Epagny – Metz-Tessy – Pringy – Cuvat – Allonzier-la-Caille avec la communauté de commune Fier et Usses comme maître d'ouvrage. Monsieur le Maire informe du montant total du projet, soit 36 350 € T.T.C. (possibilité de subventions à 80%) et explique que la participation de chaque commune est calculée au prorata de sa population et superficie. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve la réalisation de ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec la CCFU.

**4 - LES SUBVENTIONS** : Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2010.

Amicale de pompiers	110.00	Coopérative scolaire CP CE1	480.00
Association La Mandallaz	265.00	Etoile sportive Chilly	260.00
Association Parents d'élèves	620.00	Jeunes sapeurs pompiers Frangy	160.00
Association sportive de Sallenôves	165.00	Le Resto des Ptits Loups	1500.00
Bibliothèque	400.00	Les Choucas de Sallenôves	275.00
Club 3 <sup>ème</sup> âge	520.00	Lo Z'amis d'sallanuve	275.00
Collège de Sillingy (sous conditions)	270.00	Section Feu Sallenôves	170.00
Collège de Sillingy (sous conditions)	80.00	Souvenir Français	150.00
Comité des Fêtes de Sallenôves	650.00	Union des Anciens combattants	165.00
Coopérative scolaire classe grands	528.00	Comité des éleveurs de la Bathie	110.00
Coopérative scolaire classe petits	552.00		

**5 - INFORMATIONS** :

- a) Départ de Madame DAVIET Sylvie : La directrice de l'école de Sallenôves est mutée à sa demande à l'école primaire d'Annecy – Novel comme directrice (groupe scolaire de 8 classes).

- b) Recensement de la population : Le prochain recensement national de la population s'effectuera en début d'année 2011.
- c) Remerciements pour une subvention : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une lettre de remerciement du Ministère des Affaires Etrangères pour la contribution de la commune à la population d'Haiti.
- d) Congé parental de Madame Sonia MOREL : Monsieur le Maire annonce que Madame Sonia Morel a demandé à bénéficier d'un congé parental de 2 mois (28 juin 2010 au 28 août 2010) puis de ses congés annuels (30 août 2010 au 18 septembre 2010) et explique que cette absence rend nécessaire son remplacement. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à procéder au remplacement de Madame Sonia MOREL pendant cette période par le recrutement d'un adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à temps non complet et à signer le contrat à intervenir.
- e) La France en courant : Monsieur le Maire annonce le passage au chef-lieu de la course pédestre le vendredi 23 juillet 2010.